



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – saintmacaire.fr – N°54 Octobre 2014



Le mot du maire

La rentrée 2014 a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Après avoir consulté les familles, les élus ont initié de nombreuses réunions mobilisant les parents d'élèves, les enseignants mais aussi les associations, le tout avec le soutien de la Communauté de communes. Le dispositif fonctionne, des activités variées sont proposées le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30 pour les primaires et à l'heure de la pause méridienne pour les maternelles. La fréquentation, en ce début d'année, dépasse les prévisions. L'école est l'une de nos principales compétences et nous avons fait les choix budgétaires pour financer cette nouvelle dépense dans l'intérêt de nos enfants.

Autre sujet d'actualité, la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale. Un comité de pilotage a préparé depuis de nombreux mois la version Macarienne de cette manifestation. Samedi 4 octobre, dans l'enceinte du Relais postal, le public a pu découvrir le fruit de cette mobilisation. Une exposition, en provenance de la BNF, explique le pourquoi du conflit, une autre a permis de découvrir les « as » de l'armée de l'air naissante. Deux expositions de photos présentent, l'une les tombes de poilus de notre cimetière, l'autre les monuments aux morts du canton. Différents objets issus d'archives familiales évoquent le quotidien des soldats. Des ouvrages récents témoignent de l'intérêt des historiens pour cette guerre. Enfin, différents documentaires et films peuvent être visionnés, et des projections débats ont été programmées.

Je vous invite à nous rejoindre le 11 novembre à midi devant le monument aux morts pour célébrer ensemble le souvenir de cette tragédie nationale et je vous souhaite à tous de bien profiter de cette belle fin d'automne.

Philippe Patanchon

Le centenaire de la guerre 14/18 à la Médiathèque / Ouverture les mercredis et vendredis après-midi de 15 à 18 heures, samedi toute la journée. Jusqu'au 11 novembre.



INFOS MAIRIE

EXPO CENTENAIRE 14/18 À LA MÉDIATHÈQUE ROBERT ESCARPIT

Jusqu'au 11 novembre : expos, lettres, armes, décorations, objets personnels, archives familiales, livres et revues d'hier et d'aujourd'hui... De très nombreux Macariens ont participé à la

constitution de cette exposition d'exception. Projections débats les 1er et 11 novembre. **A ne pas rater !**



RENCONTRE DÉBAT

« Parents : échangeons sur nos ados »

À l'initiative des élus et du CCAS une rencontre débat est organisée le vendredi 7 novembre à partir de 20h30 à la bibliothèque de Saint Macaire. Avec l'aide d'un professionnel de l'adolescence, partageons ensemble nos expériences et nos questionnements autour de nos jeunes afin de mieux les comprendre et les accompagner. David Lusseau est intervenant en santé auprès des

jeunes et coordinateur du RESAIDA (Réseau d'éducation pour la santé)

Cette rencontre vise à apporter une information claire et adaptée pour répondre à toutes les interrogations, lutter contre les idées reçues, identifier les ressources d'information, d'aide et de soutien dans une démarche collective.

VILLAGES FLEURIS

Vendredi 20 juin a eu lieu la remise des prix départementaux des villages au Conseil Général. Saint Macaire a eu dans sa catégorie le 2^{ème} prix pour l'année 2013, tout comme en 2012. Mr et Mme Mauros ont reçu le 3^{ème} prix pour le fleurissement des façades.

Mr et Mme Loutigou ont reçu le 3^{ème} prix des jardins.

Nous les félicitons et remercions aussi tous les Macariens qui contribuent au fleurissement de la cité.



INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR À LA CANTINE SCOLAIRE.



C'est l'Ussgetom qui a été maître d'œuvre de cette opération, en assurant également la formation quant à l'utilisation du composteur.

Les employés du restaurant scolaire seront aussi aidés dans leur pratique par l'employée communale aux espaces verts. Ce sont principalement les restes liés à la préparation des repas qui seront compostés.

Procédant de la même démarche, deux autres composteurs seront prochainement installés dans le secteur du Monument aux morts et dans les jardins de la Résidence du Mercadiou. Les personnes volontaires et intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Enfin pour ceux qui souhaiteraient installer un lombricompostage à leur domicile, une prochaine sensibilisation aura lieu le 29 octobre 2014 sur le site de l'Ussgetom à Fargues.

KITS HYDRO-ECONOMES

Le Smegreg a pour mission de préserver la ressource en eau. Il participe à un programme appelé Life environnement dont l'objectif est la mesure de l'impact réel des actions d'économie d'eau. Dans ce cadre, l'organisme **distribue gratuitement** des kits hydro-économiques aux foyers souhaitant participer. Pour les modalités, se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Permanence conciliateur de justice

A partir du 10 novembre, tous les 2^è et 4^è lundis de chaque mois, de 14h à 18h à la mairie . Le conciliateur intervient auprès du Tribunal pour tous les conflits de voisinage, banque... sauf conflits familiaux et de travail. RDV à prendre auprès de la mairie.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le **site** de votre commune fait peau neuve et sera bientôt accessible, surveillez son arrivée imminente !

En parallèle, toute l'équipe travaille sur l'édition d'un **livret d'accueil** destiné aux nouveaux arrivants qui leur permettra d'accéder à toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin et de se sentir très vite chez eux. Il est également conçu pour être un guide pratique et utile pour tous. Parmi les informations qui se trouveront sur ces deux outils, une partie importante concerne les règles du bien vivre ensemble qui font de notre cité un lieu agréable à vivre pour chacun d'entre nous. En voici un extrait :

Entretien des trottoirs et désherbage citoyen

Il est de la responsabilité de chacun d'entretenir l'espace trottoir attaché à son habitation. En période de gel et de chute de neige cet entretien, en plus d'être obligatoire, est absolument indispensable dans la mesure où il sécurise les lieux traités et évite ainsi à tous chutes et accidents.

Il est également requis d'y pratiquer un désherbage intelligent c'est-à-dire raisonné et sans utilisation de désherbants ni produits chimiques, totalement interdits.

De nombreux conseils de pratique sont disponibles sur des sites tels

encyclo-ecolo.com, comme l'arrachage manuel bien sûr mais aussi par exemple l'utilisation simple et économique d'eau bouillante, salée ou eau de cuisson chargée en amidon particulièrement qui a fait ses preuves à moindre coût et sans conséquences nuisibles pour l'environnement.

Nuisances sonores

L'article R. 1334-31 du Code de Santé public dispose qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa



répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Souvenez-vous aussi que la vieille ville, pour charmante qu'elle soit, présente la particularité à ce sujet d'être une caisse de résonance importante, soyez donc encore plus vigilants si vous habitez cette partie de la ville.

Déjections canines

Les propriétaires d'animaux sont responsables des déjections émises par leur compagnon, il est de leur devoir de prévoir d'emporter lors de leurs sorties de quoi les ramasser et de s'acquitter de ce geste simple et efficace. Des distributeurs de sacs plastique sont mis à disposition Place Tourny, Place du 19 mars et Place de l'horloge.

Circulation et stationnement

Pour une circulation fluide et pour la **sécurité** de tous, il est également important de respecter le **stationnement autorisé** et de n'entraver en rien la libre circulation des piétons et des véhicules, y compris de secours. Beaucoup de nos concitoyens circulent avec des poussettes ou des fauteuils roulants, simplifions leur la vie !

Un stationnement dédié aux **vélos** est à disposition à côté de la pharmacie place de l'horloge.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ARDILLA



Concernant les cours...

Nicolas Allard vous initie à la guitare !

Si vous cherchez à apprendre la guitare : classique, jazz, rock... ou à vous perfectionner : improvisation, théorie, lecture,



Nicolas vous accueillera avec plaisir à l'association Ardilla le mercredi après-midi. Professeur depuis 4 ans, il forme des élèves de 6 à 70 ans tous niveaux confondus. Lancez-vous ! Vous le trouverez via Ardilla au 05.56.62.27.36 et contact@ardilla.asso.fr ou directement au 06.37.42.70.37

Concernant la vie de l'association...

En ce début d'année, Ardilla voit du changement au sein de l'équipe administrative. Carole Poutays en charge de la coordination de l'école et des différentes actions culturelles depuis 2006 quittera son poste en novembre 2014. Elle sera remplacée dès le 1^{er} Décembre par Virginie Franceschinis qui a déjà travaillé au sein d'Ardilla entre 1998 et 2002, La continuité des actions de l'association est assurée!



Concernant l'animation locale...

Ardilla a terminé la saison 2013/2014 sur une belle édition de la fête de la musique 2014 dont elle souhaite partager le bilan avec vous. Nous avons senti un élan sincère de soutien et de générosité sur cette édition!

Point positif... l'annulation de 2013 aura permis de remotiver les troupes autour de cet événement, colossal en organisation, festif, incontournable, estival...

Les bénévoles se sont vaillamment mobilisés sur la mise en place de l'évènement en amont, le jour J et le lendemain (environ 80).

Nous avons trouvé des **référents** buvette dévoués, consciencieux, avec qui nous avons mis en place un fonctionnement efficace.

Nous remercions **la population** qui garde le sourire malgré les gênes occasionnées par la mise en place de l'évènement.

Nous avons eu de bons retours sur la qualité de la programmation par le public et la qualité d'accueil par les groupes.

Nous avons collaboré avec :

L'équipe de Simone et les Mauhargats qui a accueilli le staff technique, organisation et bénévoles pour le repas du 21 juin à midi dans sa boutique. Nous avons dégusté un fameux poulet

aux épices et bien d'autres mets délicieux sous le sourire radieux des Simone.

La boucherie Billoir et notamment Stéphane qui s'est chargé de gérer les stocks de viande et d'en refabriquer dans la nuit pour réapprovisionner les points de restauration... Sans négliger sa participation aux grillades!

La Passion du Goût et plus particulièrement Frédéric qui a rejoint sa boulangerie aux alentours de 22h pour recuire du pain. Il a relancé deux fournées pour répondre à nos besoins!

Le Carrefour market de Caudrot - en complément de la commande Leclerc - a accepté de nous laisser un stock de boissons en cas de manque sur les buvettes et de reprendre les invendus.

L'association des Médiévales et le Moto club St Macaire qui nous prêtent du matériel essentiel pour la mise en place de cette manifestation.

Le Mouvement de Sauvegarde qui est présent depuis des années pour tenir l'espace grillades du Prieuré avec une fidèle équipe de grilleurs et serveuses. **Des particuliers et l'espace "l'heure des thés"** [inauguré à cette date] nous ont autorisés à effectuer des branchements électriques chez eux nous permettant d'aménager l'espace Carnot.

Particuliers et associations de St Macaire ont participé au rachat du stock de sodas restant, la date de péremption ne permettant pas à l'association de les écoulés.

La Belle Lurette nous a accueillis le lendemain de la fête de la musique autour d'huitres, saucisses, vins et autres mets. Halte fort appréciable pour tous les bénévoles mobilisés un dimanche matin après une longue nuit de labeur.

Les membres des services techniques qui abattent un travail colossal pour répondre à nos demandes sur une période dense en animations dans la ville et qui savent s'invertir bénévolement le temps de l'évènement.

La municipalité nous permet de sortir bénéficiaire de cette aventure grâce à sa prise en charge de tout l'aspect sécuritaire : croix blanche, sécurité, gestion des parking et régulation de la circulation. Sans cette participation le résultat de la fête de la musique serait négatif malgré la vente importante réalisée sur les points snack et buvette...

Cette année exceptionnelle en fréquentation laisse entrevoir ce qu'il faut dégager comme recettes pour espérer équilibrer un budget dépenses d'environ 13 000€ (hors valorisations des prêts de matériel, mise à disposition de personnel, des heures de bénévolat, etc.)...

Merci à tous pour votre investissement, votre soutien, ils réchauffent les cœurs et font grandir les envies!

L'équipe d'Ardilla

Calendrier des animations 2014

Ardill'apéro 1 - vendredi 21 novembre avec **Batik**, musique du monde, jazz

Ardill'apéro 2 - vendredi 19 décembre avec **Antoinette trio**, musiques Lusophones imaginaires

Ardill'apéro 3 - vendredi 23 janvier avec **Electric Boots** - musique des années 60, en particulier d'organistes

Ardill'apéro 4 - vendredi 14 février avec **La vie Extraordinaire d'un cœur d'Artichaut** - Chansons par et avec Paul Ducos

Fête des Mômes, festival - Samedi 11 avril dès 10h - spectacles, animations, musique, etc

Ardill'apéro 5 - vendredi 15 mai avec **Head On - rock**

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIÉ



Le premier semestre de l'année a été bien rempli avec l'Apéritif-Déjeunatoire du mois de Janvier à l'occasion de la Galette des Rois, le Déjeuner-Anniversaire du 1^{er} trimestre, au mois de Mars, à la salle des fêtes François Mauriac, les 8 Lotos hebdomadaires du Mardi soir de Mars à début Mai. Pour le mois d'Avril, la sortie shopping à Dancharia et la soirée spectacle au Centre Culturel des Carmes de Langon. Le mois de Mai a commencé par la journée Rencontre-Randonnée organisée par l'Association Les Edelweiss pour la Ligue Contre le Cancer suivi d'un voyage de 6 jours en Pays Catalan. Le Repas-Anniversaire du 2^{ème} trimestre s'est déroulé, en Juin, au Cabaret l'Ange Bleu à Gauriaguat.

Après la pause vacances de Juillet-Aout, les activités reprennent au mois de Septembre

avec un circuit découverte de 2 jours des Iles Vendéennes de Noirmoutier et de l' Ile d'Yeu les 6 et 7 Septembre, puis le Déjeuner-Anniversaire du 3^{ème} trimestre à la salle François Mauriac le 13 Septembre. L'année se terminera en Décembre avec l'Assemblée Générale et le Repas-Anniversaire du 4^{ème} trimestre Salle François Mauriac le 6 Décembre et une Rencontre-Randonnée avec Les Edelweiss pour l'Ecole des Chiens d'Aveugles.

Le Club de l'Amitié recherche des bénévoles pour venir épauler les membres du Bureau dans leurs tâches nombreuses et variées. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

CLUB de L'AMITIE de SAINT MACAIRE

Président : Pierre GOURGUES

05 56 76 69 87

pierregourgues@wanadoo.fr

LE PRIEURÉ : COURS, ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS 2014/2015

Danse Indienne : Cours enfants le samedi de 13h30 à 14h15 au gymnase de l'école. 50€/trimestre avec Karine Salmon.

Théâtre : 2 groupes (enfants et ados), tous les mercredis de 17h à 18h. 30€/trimestre .

Danse moderne : tous les jeudis de 16h45 à 18h à la salle des fêtes de St Macaire pour les enfants de 8 à 10 ans. Ramassage des enfants de l'école de St Macaire par un bénévole à la sortie des classes dès 16h30 . Animée par Marjorie. 30€/trimestre .

Scrabble : tous les lundis dès 14h au Prieuré. Venez nombreux !

Nouvelle activité

Danse ados ouverte aux collégiens tous les lundis de 19h à 20h, animée par Eva. Suivant la

Demande, les cours peuvent éventuellement passer au créneau 18/19h. 30€/trimestre .

Et aussi...

Fête de la crêpe en février.

Représentation intime de la troupe du **théâtre enfants** en mars.

Jugement de Mr Carnaval le 5 avril.

Festival de l'Inde le 14 juin.

Gala de fin d'année, représentation de toutes les activités de l'association le 14 juin, animé par Jeannette, Gina et Isabelle.

Feu de la St Jean en musique le 24 juin.

Pour plus de renseignements contactez

Marjorie 06/14/42/45/26

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Le MOUVEMENT DE SAUVEGARDE vous propose

Vendredi 28 novembre à la salle des fêtes

une comédie de Ron Clooney : "**Stationnement alterné**" par la compagnie de Thalie de Toulonne avec, entre autres, Christian Alis. Tarif 8€ sans réservation

BLEUETS MACARIENS

L'école de football des Bleuets Macariens a repris ses activités :

- le mercredi à 14 heures pour les enfants nés entre 2005 et 2009 à St Pierre d'Aurillac,
- les mercredi et vendredi à 18 heures 30 pour les enfants nés entre 2002 et 2004 à St Pierre d'Aurillac,
- lundi et mercredi à 18 heures 30 pour les enfants nés en 2000 et 2001 à La Réole.

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire.

D'autre part, tout joueur senior (né à partir de 1996) désirant pratiquer peut venir nous rencontrer, lors des entraînements les mercredi (à St Macaire) et vendredi soir (à St Pierre

d'Aurillac) à 19 heures 30.

Contact : Frank Zanette 06 78 92 76 14

Site Internet :

<http://club.sportsregions.fr/bleuetsmacariens>

Par ailleurs, les lotos organisés par le club reprennent les mardis soirs à la salle des fêtes de St Macaire, à 21 heures.



APPRENDRE LE JARDIN POTAGER AVEC L'AURINGLETA

L'association l'Auringleta organise à partir du mois de septembre une formation au jardinage à l'attention des adultes : nouveaux habitants des lotissements, retraités, personnes désirant améliorer leurs conditions de vie... Il s'agit de devenir capable de créer et de gérer son propre jardin (jardin personnel, parcelle dans jardins familiaux etc.), ou d'améliorer ses pratiques.

Deux formules sont proposées : un cycle complet de 9 séances de septembre à juin et une formule de thèmes au choix. Les séquences se dérouleront sur le site de l'Ussgetom, à Fargues de Langon, le samedi de 10h à 12h, au prix de 2 € par personne/séquence.

La formation se fait en agriculture biologique ; elle est encadrée par une éducatrice à

l'environnement, ayant une grande expérience du jardin potager.

Pour tout renseignement ou inscription :

L'auringleta : 05 56 63 12 09

Adresse mail : lauringleta@orange.fr

Programme complet sur simple demande.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Le COUPS le PLUS PROCHE de CHEZ VOUS :

Cours à SAINT MACAIRE
Mardi de 20h à 21h30
École municipale, 15 cours de Verdun
Rens. : 05 56 76 78 83 • 07 78 46 07 80
Organisé par le CVLV

parlesc
label de qualité
cours d'occitan

Cours d'occitan pour adultes

Apprenons l'occitan !
libertat, jóia, bonaür, piàser

www.aprenemloccitan.com

N° Vert 0 800 74 69 64
APPEL GRATUIT D'UN POSTÉPHONE

« Il existe mille et une bonnes raisons d'apprendre l'occitan... mais une seule suffit ! »



L'ASSOCIATION CVLV PROPOSE DES COURS D'OCCITAN validés par le label « Parlesc » qui garantit la qualité des enseignements.

Le cours se déroule tous les mardis en période scolaire de 20h à 21h30. Le tarif est de 105 € à l'année plus les 10 € de cotisation au CVLV qui organise le cours en partenariat avec l'IEO (Institut Etude Occitan).

La méthode d'enseignement est ludique, proposée par un prof conteur. Nous traduisons tout un tas de textes en gascon. Nous chantons aussi. L'ambiance est très bonne. Il y a 8 adhérents permanents de tous les âges qui recommencent depuis la rentrée.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Eva au 06.74.68.45.70



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

AVEC EMERG'ENSCENE, EMBARQUEMENT IMMEDIAT POUR UN VOYAGE AU CŒUR DU SPECTACLE VIVANT !

Nous avons le plaisir de vous accueillir pour une nouvelle année de théâtre et de spectacle vivant ! Le théâtre représente la vie, les sentiments, la poésie dans une dimension fictive mais souvent si proche du réel. A travers la beauté des textes et le génie de la mise en scène, le théâtre c'est aussi se distraire, rêver, partager des idées, des moments ensemble... Alors, en ces temps de crise où règne parfois un climat morose et d'inquiétude nous vous invitons à nous rejoindre pour des rencontres autour du spectacle vivant dans un climat de convivialité, de simplicité et de plaisir !

Les trois projets principaux du développement culturel de notre association se poursuivent en 2014/2015 : l'apprentissage des plus jeunes au plaisir du jeu théâtral, les rendez-vous pour des spectacles à un tarif préférentiel et enfin des événements sur le territoire pour relier tous les spectacles et toutes les formes de patrimoine.

Les ateliers de pratiques artistiques : les mercredis du théâtre

L'association Emerg'en Scène propose, depuis maintenant trois années, des ateliers de théâtre et de sensibilisation au spectacle vivant dès l'âge de 5 ans, du débutant au confirmé.

Offrez à votre enfant un moment de détente et d'apprentissage du jeu d'acteur : travail de la voix, de l'articulation, mise en espace, mémorisation à partir de textes, improvisation, concentration... L'atelier de théâtre est un lieu d'expression et de découverte de soi, de sa propre créativité. C'est aussi apprendre la confiance en soi et dans les autres à travers le jeu.

Chaque mercredi, dans une approche ludique, votre enfant préparera le spectacle qui sera présenté en fin d'année. Cet objectif lui permettra ainsi de progresser pas à pas durant toute l'année. Les ateliers ont lieu à la salle des fêtes de Saint-Macaire :

Mercredi de 14h30 à 15h 30, pour les 5-6 ans

Mercredi de 17h30-18h30, pour les 7-13 ans

Tarifs : 30 € par mois + 10 € d'adhésion annuelle

Rentrée des ateliers : mercredi 10 septembre 2014.

Des stages sont aussi proposés pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques, été).

A noter : L'association Emerg'en Scène intervient dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de la Communauté de Communes avec les structures : AVL et CVLV, ainsi qu'au collège du Pian-sur-Garonne dans le cadre du FSE.

Les « Rendez-vous du Spectateur » : un lieu d'échange et d'ouverture à la création contemporaine. L'association Emerg'en Scène souhaite vous faire partager des sorties au spectacle dans une démarche de convivialité, d'ouverture, de sensibilisation et de découverte artistique. Chaque mois, dans un lieu culturel de la région, partageons ensemble le plaisir d'une soirée culturelle. Deux temps forts peuvent s'y ajouter :

Les « Bords de Scène » : Une prolongation après le spectacle afin de rencontrer les acteurs, de partager nos impressions, de visiter les lieux.

Le « Temps du verbe » : lecture théâtralisée de textes au TNBA (Théâtre National Bordeaux Aquitaine) autour d'un verre ...

Les adhérents de l'association bénéficient d'un tarif préférentiel (partenariat avec le TNBA)...

Programmation de spectacles sur site

L'association se donne comme objectif l'organisation d'événements et la diffusion de spectacles de compagnies professionnelles sur le territoire : mise en réseau artistique, développement de projets spectacles et patrimoine, programmation dans le cadre des **Scènes d'été** en Gironde...

Très bientôt, le programme 2014-2015 !

Très belle année artistique

Renseignement : Association Emerg'enScène,
8 allée des Tilleuls à Saint-Macaire

06 95 25 09 73

associationemergenscene@gmail.com -

Présidente : Sandrine Cilia

Contact : Caroline Evrard Chassin



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LANGU'ON FÊTE SES 10 ANS ET SES 100 ADHÉRENTS !

DES COURS D'ANGLAIS ET D'ESPAGNOL AU 2 COURS VICTOR HUGO A SAINT-MACAIRES

Attention : les cours sont assurés pour un minimum de trois élèves et un maximum de huit.

Tarifs* : 33 euros d'adhésion + 6,50 € la séance (enfants) ou 7,80 € la séance (adultes et conversation junior)

Pour les cours semi-particuliers collège et lycée : 60€ la session de vacances à vacances

(*conditions particulières pour les multi-inscriptions et pour les Non Imposables)

Inscriptions possibles toute l'année dans la limite des places disponibles.

Tel : 05 56 76 32 37

E-mail : langu-on@wanadoo.fr

N° 2 place du Mercadiou, 33490 Saint Macaire

<http://langu-on.blogspot.com>

DES COURS D'ANGLAIS POUR ADULTES ET ENFANTS				ESPAGNOL
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	ADULTES
15h-16h Intermédiaire + (7)	17h30-18h30 Pré-intermédiaire (4)	14h-14h45 GS – CP - CE1 14h45-15h30 CE2 – CM1 - CM2	17h30-18h30 Conversation adultes	Lundi 17h45-19h00 Débutant*
16h-17h Intermédiaire (6)	18h30-19h30 Pré-intermédiaire (5)	16h-17h et 17h-18h Cours semi-particuliers collégiens-lycéens 18h00-19h00 Conversation junior (à partir de la 3 ^{ème}) Attention : bon niveau requis !	18h30-19h30 Confirmé (9)	mardi 17h45-19h00 Elémentaire
17h30-18h30 Elémentaire (3)		19h45-20h45 Elémentaire (2)	19h30-20h30 Débutant (1)	Jeudi 17h30-18h45 Intermédiaire
18h30-19h30 Avancé (8)		20h45-21h45 Intermédiaire (6)		Jeudi 18h45-20h00 Conversation
				*à confirmer

ET AUSSI...

-**DES SORTIES AU THEATRE** à Bordeaux pour voir des pièces en anglais

- **UNE GRANDE TEA PARTY** chaque année au mois de mars

- **UN VOYAGE ANNUEL A L'ETRANGER** pour mettre les cours en pratique : Londres, Dublin, Edinbourg, Brighton, Bristol, Portsmouth... et Malte en 2013 :



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LES EDELWEISS

VOUS AIMEZ RANDONNER ?
VOUS AIMEZ LA NATURE ?



Rejoignez-nous aux Edelweiss!

Partagez la randonnée en toute convivialité et bénéficiez d'une assurance adaptée à votre pratique ainsi que de tous les avantages liés à votre adhésion.

Randonnez en famille ou entre amis en toute sécurité sur tous les sentiers balisés de Gironde, d'Aquitaine, dans les autres régions de France et jusqu'en pays étrangers.

Pour une cotisation de 35€ annuelle, le Président HANIQUE et son équipe d'animateurs bénévoles

vous conduisent toute l'année sur trois randos hebdomadaires de niveaux et longueurs différents et adaptés ainsi que des randos à la journée (repas tiré du sac), quelques week-end ou séjours. A chacun de choisir selon ses souhaits, ses disponibilités ou son niveau dans le programme mensuel proposé à chacun des adhérents par le bureau directeur.

Les Edelweiss Association de randonnée pédestre, loi 1901 compte 100 adhérents et entame bientôt sa treizième année d'existence.

Vérifiez-le par vous-même:

"Un jour de sentiers égal huit jours de santé!"

GYM VOLONTAIRE

Les séances ont repris Jeudi 11 Septembre . Elles ont lieu dans la salle de sport de l'école primaire Rue de Verdun, de 19H30 à 21h. Vous pouvez venir assister à une ou deux séances, gratuitement et ainsi tester si cette pratique correspond à vos attentes. La cotisation s'élève à 100 Euros pour l'année (de septembre à juin) assurance comprise. **Thibault et sa fine équipe vous accueilleront avec le plus grand plaisir !**



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



vous annonce la première édition d'un

vide ta chambre

qui aura lieu dans la salle des fêtes de Saint-Macaire le **dimanche 16 novembre.**

Vous voulez en savoir plus, apporter votre soutien à l'équipe, sur l'année ou même ponctuellement, contactez Audrey par mail : a.villain@live.fr

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 septembre 2014 à 21 h en présence de 16 élus : **M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, adjoints, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR.**

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : J.M. Rouches

Le compte rendu du Conseil municipal du 3 Juillet est adopté à l'unanimité.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Dubreuil, 21 rue du Thuron, Cougrand, 14 Place du Mercadiou, Consorts Galles, cours Gambetta, Consorts Lacour, 34 rue Carnot, Serres, 21 rue Saint Denis, Guindeuil, 40 rue Carnot.

DÉCISIONS DIVERSES

Convention Projet Educatif Territorial

Le Maire présente au Conseil municipal la convention de finalisation de notre Projet Educatif Territorial (PEDT). La convention porte sur les modalités d'élaboration du PEDT dans le cadre duquel peuvent être organisées des activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires. Elle précise également les conditions d'organisation et de déroulement des accueils de loisirs sans hébergement qui peuvent les accueillir.

Unanimité du Conseil Municipal.

Convention CAF aide spécifique rythmes scolaires

Le Maire présente au Conseil municipal la convention de la CAF concernant l'aide spécifique accordée pour la mise en place des rythmes scolaires. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide spécifique – rythmes scolaires pour l'accueil périscolaire de Saint Macaire.

La Caf verse une aide selon le nombre d'heures réalisées par enfant (dans la limite de 3 heures/semaine et de 36 semaines/an) x montant horaire fixé annuellement par la Cnaf. La convention est conclue du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2016.

Le Maire propose au Conseil municipal la signature de cette convention avec la CAF afin de pouvoir percevoir l'aide spécifique – rythmes scolaires.

Unanimité du Conseil municipal.

Acquisition tondeuse

Vincent Cosson présente au Conseil municipal deux devis. Un devis de réparation de la tondeuse avec échange moteur pour un montant de 1000€ HT et un devis d'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour 1800€ HT. Vu le prix de la réparation, Vincent Cosson propose au Conseil municipal d'acheter une nouvelle tondeuse pour 1800€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Florence Lassarade propose d'inscrire la bibliothèque à une animation pilotée par la BDP (bibliothèque départementale de prêt) intitulée « lire, écrire », des cadeaux seront proposés aux lecteurs. Elle souligne qu'une commande de livres prévue au budget va être effectuée.

Isabelle Buin Bourjalliat évoque la création d'un logo pour la médiathèque, les élèves du lycée Jean Moulin impliqués dans la réalisation de ce projet vont se rendre bientôt à Saint-Macaire. La nouvelle version du site internet progresse ainsi que le livret d'accueil. Un rendez-vous avec l'Architecte des bâtiments de France est programmé pour évoquer la peinture du kiosque.

Joël Baudet souligne que la saison touristique s'est bien terminée. Le mois d'août a été le plus fréquenté, au total 450 personnes ont suivi les visites.

Magali Lavalette et Corinne Vasquez font un rapide bilan de la

rentrée scolaire. Les nouveaux rythmes se mettent en place avec un démarrage progressif des différentes activités. La classe CLISS fonctionne comme prévue, 8 enfants sont concernés pour le moment et le handicap a été intégré dans le projet d'école. Jean Loup Dutreuilh déplore le vol du four du restaurant scolaire dans la nuit du 5 au 6 octobre, un appareil sophistiqué et coûteux, de 238kg. La gendarmerie est venue constater l'effraction et une plainte a été déposée.

Delphine Tach précise que le composteur est désormais installé à proximité de la cantine, l'USSGTOM est venue réaliser une formation à destination du personnel. Elle informe aussi les élus que le SMEGREG, organisme ayant pour mission de préserver la ressource en eau, met à disposition des habitants un kit composé notamment de réducteurs de pression pour diminuer leur consommation. Le prochain journal municipal donnera les modalités d'acquisition.

Le Maire résume les principaux dossiers à l'étude par la CDC : le transport à la demande, en discussion depuis plusieurs années, va faire l'objet d'une rencontre avec nos voisins du langonnais pour imaginer une mutualisation.

L'instruction des permis de construire doit être réalisée de façon autonome à compter de juillet 2015. La DDTM abandonnant cette mission, une réflexion est amorcée pour trouver rapidement une solution collective.

Le lancement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) s'impose car les Plans locaux d'urbanisme (POS), dont celui de Saint Macaire seront bientôt caducs.

Enfin, la perspective d'une déchetterie sur la rive droite est envisagée désormais par le SICTOM, il convient donc de fournir un terrain pour installer ce service de proximité.

QUESTIONS DIVERSES

Martine Latestère s'interroge sur la disparition du point tri route de l'Ancien Pont. Delphine Tach informe qu'après les incendies de plusieurs conteneurs dans le secteur, l'USSGTOM a dû passer commande pour les remplacer.

Michel Guindeuil interpelle le Maire sur les projets du SDEEG visant à favoriser l'installation de bornes de rechargement électriques dans certaines communes. Il se demande si la majorité municipale est hostile à cette initiative. Il se demande aussi si la commune ne pourrait pas faciliter l'installation des gens du voyage à proximité du rond-point du Viaduc sur un terrain leur appartenant plutôt que laisser perdurer le stationnement sur le délaissé du Conseil général. Enfin il déplore les coupures d'internet constatées ces derniers jours et regrette le manque d'informations à ce sujet.

Le Maire répond qu'il a pris connaissance dans la presse des projets du SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique) visant à favoriser l'implantation de bornes électriques à Langon mais, précise-t-il, Saint-Macaire n'a pas été sollicitée. Pour l'instant il n'y a donc pas lieu d'en débattre et de toute façon les Macariens détenteurs de véhicules électriques peuvent recharger leurs batteries à domicile sans intervention financière de la collectivité. En ce qui concerne les gens du voyage, le terrain évoqué se situe en zone rouge du PPRI, il est donc difficile de favoriser une implantation qui risque par ailleurs de se transformer en stationnement permanent. Les coupures ponctuelles d'internet sont liées à l'arrivée de la fibre optique place Tourny, l'entreprise qui travaille pour Gironde numérique n'a pas en amont prévenu la commune, une personne est seulement passée informer le secrétariat de mairie alors que les travaux de raccordement avaient commencé.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le 3 juillet 2014 à 21 h en présence de 15 élus.

M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, adjoints. Mme PEMPTROIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M. ALIS, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR. ABSENTS EXCUSES : M. FALISSARD, Adjoint, M. ROUCHES, Mme TACH.

Secrétaire de séance : C. Alis.

Le compte rendu du Conseil municipal du 27 mai est adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle en préambule les modalités de fonctionnement du Conseil municipal : seuls les sujets donnant lieu à une délibération et donc à un vote font l'objet d'un débat, à cette occasion chaque élu est susceptible de prendre la parole. La rubrique « informations diverses » concerne essentiellement les élus référents dans les différents syndicats intercommunaux et commissions de la CDC, à cette occasion ils sont appelés, si nécessaire, à présenter brièvement les thématiques importantes qui ont été abordées. La rubrique « questions diverses » permet à chaque élu d'interroger le Maire, un Adjoint, un conseiller titulaire d'une délégation sur un sujet précis, une réponse est donnée qui ne débouche en aucun cas sur un débat.

CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE POUR LA SALLE DES FÊTES MISSION SSI (SÉCURITÉ INCENDIE)

Dans la perspective de la mise aux normes de la sécurité incendie de la salle des fêtes, deux bureaux de contrôles ont été sollicités. Le moins disant, Qualiconsult, a été retenu pour la somme de 1600,00€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

REMPARTS RENDESSE : PROPOSITION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Afin de permettre la réhabilitation de cette portion de rempart, rue du Port, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, le Maire propose de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre de JM Billa, architecte, pour la somme de 4500,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal.

REMPARTS RENDESSE : ORGANISATION DE LA CONSULTATION POUR LA DÉVOLUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil municipal autorise le Maire à organiser la consultation du marché estimé à 90 000 € HT et à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y référant.

Unanimité du Conseil municipal.

EXTRÉMITÉ NORD DE LA RUE BURDEAU : ORGANISATION DE LA CONSULTATION POUR LA DÉVOLUTION D'UN MARCHÉ DE VOIRIE

Le Conseil municipal autorise le Maire à organiser la consultation du marché estimé à 60 000€ HT et à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y référant.

Unanimité du Conseil municipal.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU

Consécutivement à la modification de la législation en la matière, le Maire propose, après étude et validation par les services de l'Etat, la nouvelle rédaction des articles à intégrer

dans le règlement du service de l'eau de la commune.

Modification article 3-3 du règlement du service :

Dès que le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables. L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information prévue au premier alinéa du présent III bis, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations. Toutefois, si la fuite sur la canalisation après compteur est due à des appareils ménagers ou des équipements sanitaires ou de chauffage, l'écrêtement ne pourra pas être accordé.

L'abonné peut demander, dans le même délai d'un mois, au service d'eau potable de vérifier le bon fonctionnement du compteur. L'abonné n'est alors tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne qu'à compter de la notification par le service d'eau potable, et après enquête, que cette augmentation n'est pas imputable à un défaut de fonctionnement du compteur. A défaut de l'information mentionnée au premier alinéa du présent III bis, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne.

Modification article 3-6 du règlement du service :

Lorsqu'un consommateur n'a pas acquitté sa facture dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou à la date limite de paiement lorsque cette date est postérieure, l'exploitant l'informe par courrier qu'à défaut de règlement dans un délai supplémentaire de 15 jours sa fourniture pourra être réduite.

A défaut d'accord entre l'abonné et l'exploitant sur les modalités de paiement dans le délai supplémentaire de 15 jours, l'exploitant peut procéder à la réduction et en avise le consommateur au moins 20 jours à l'avance par un second courrier dans lequel il informe ce consommateur que ce dernier peut saisir les services sociaux s'il estime que sa situation relève des [dispositions de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles](#). Parallèlement, l'exploitant met en œuvre les procédures de recouvrement prévues par la loi (Tribunal d'Instance).

Modification article 1-4 du règlement du service :

En cas d'interruption du service de la fourniture d'eau excédant 48 h, hors cas de force majeure, la partie fixe de l'abonnement est réduite au prorata journalier de la durée de l'interruption.

Unanimité du Conseil municipal.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

A défaut d'accord entre l'abonné et l'exploitant sur les modalités de paiement dans le délai supplémentaire de 15 jours, l'exploitant peut procéder à la réduction et en avise le consommateur au moins 20 jours à l'avance par un second courrier dans lequel il informe ce consommateur que ce dernier peut saisir les services sociaux s'il estime que sa situation relève des [dispositions de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles](#). Parallèlement, l'exploitant met en œuvre les procédures de recouvrement prévues par la loi (Tribunal d'Instance).

Modification article 1-4 du règlement du service :

En cas d'interruption du service de la fourniture d'eau excédant 48 h, hors cas de force majeure, la partie fixe de l'abonnement est réduite au prorata journalier de la durée de l'interruption.

Unanimité du Conseil municipal.

VALIDATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT L'INTERCONNEXION AVEC LE RÉSEAU DU SYNDICAT DES EAUX DE VERDELAIS

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la subvention de 100 000 € attribuée par le Conseil général pour la réalisation de ces travaux. Le Maire souligne qu'au fil des années, le soutien de cette collectivité, pour un secteur d'importance vitale pour notre commune, ne s'est jamais démenti.

CONVENTION AVEC BLASIMON POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA BIBLIOTHÉCAIRE

La commune de Blasimon s'est engagée à mettre à notre disposition sa bibliothécaire, à partir du 1^{er} septembre 2014, à raison de 4 heures par semaine, chaque vendredi. La convention précise les modalités de cet accord. Unanimité du Conseil municipal.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Carcenac, 23 cours du 30 juillet, Massieux-Théret 6 rue du Port.

DÉCISIONS DIVERSES

Le Conseil municipal valide à l'unanimité :

La convention d'occupation de la salle des fêtes par la CDC pour la garderie itinérante, chaque mardi matin. L'indemnité compensatoire s'élève à 6, 57 € de l'heure.

La convention d'occupation de la salle des grottes par l'UFCV afin de réaliser à différentes reprises dans l'année des formations BAFA. L'indemnité compensatoire s'élève à 40 € par jour.

L'indemnité de conseil et de budget prévue par la loi en faveur de Mme Degouy, responsable de la trésorerie de Langon Saint-Macaire, et l'autorise à poursuivre les personnes ne réglant pas les factures de cantine et d'accueil périscolaire.

Décisions modificatives n°1 et 2

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications soit :

article 020	- 51 806,38 €
article 2031-290	+ 8 178,31 €
article 2051	+ 3 600,00 €
article 2116	+ 1 410,00 €
article 21318-150	+ 3 696,00 €
article 21318-220	+ 8 122,07 €

article 2135-240	+ 1 920,00 €
article 2151-160	+ 24 880,00 €
Dépenses d'investissement	
article 020	- 11 478,39 €
article 2111-130	+ 38,39 €
article 21318-220	+ 1 620,00 €
article 21534	+ 9 820,00 €

Création d'un poste d'agent social à temps plein et suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe. La candidature de Michel Guindeuil et Sylvana Lampre à la commission intercommunale des impôts directs.

INFORMATIONS DIVERSES

Magali Lavalette, consécutivement au conseil des écoles, souligne la satisfaction des parents concernant les repas servis au restaurant scolaire. Elle rappelle qu'une réunion publique s'est déroulée en mairie pour informer les familles sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée. Elle termine en soulignant qu'une étude est amorcée par l'architecte C. Pradal pour envisager le changement des fenêtres et des stores de la maternelle et du primaire. Jean Loup Dutreuilh évoque la demande des enseignants d'organiser un temps de parole après la disparition brutale de leur collègue Cristelle Dussillol. Un psychologue a été contacté à cette fin.

Afin de réaliser des mesures qui s'imposent désormais sur la qualité de l'air respiré par les jeunes enfants dans les salles de classe, il a pris contact avec la CDC qui s'est engagée à trouver un prestataire pour l'ensemble des écoles. Il conclut sur deux remarques concernant la vie sportive de notre territoire : les différents clubs de football ont de plus en plus tendance à fusionner leurs écoles pour des raisons pratiques, le judo constate une augmentation de ses effectifs tout en ayant la satisfaction de voir des jeunes formés au club s'impliquer désormais dans l'encadrement des plus petits.

Isabelle Buin Bourjalliat a assisté à une réunion communication de la CDC dont l'objectif était de définir le contenu du prochain bulletin d'information à paraître en septembre. Le dossier central présentera le budget et ses priorités.

Florence Lassarade fait le point de l'actualité touristique : l'assemblée générale de l'OTEM (Office du tourisme de l'Entre Deux Mers) s'est déroulée cette année à Saint-Macaire, un bilan riche d'enseignements a été réalisé. Pour mémoire, l'OTEM est dépositaire de la compétence tourisme pour l'ensemble de la CDC. La nouvelle signalétique, à destination des visiteurs, sera installée en octobre, les anciens panneaux seront enlevés. L'accueil touristique a été réorganisé pour valoriser les dégustations estivales animées par les viticulteurs ; Joel Baudet complète cette actualité en précisant que la signalétique patrimoniale de Saint-Macaire est en voie de réalisation, elle comportera une quinzaine de panneaux explicatifs.

Valérie Chiriaeff-Davoine, déléguée au SISS, précise que la participation annuelle des familles au financement de la navette du collège se monte désormais à 70 €. L'augmentation est régulière ces dernières années mais la subvention de la commune reste importante. Elle souligne que le syndicat intercommunal a décidé de suspendre son action de prévention auprès des enfants afin de réaliser des économies. Associée à Danielle Pemptroit, elle s'engage par ailleurs, dans le cadre du CCAS, à réaliser une permanence en mairie une fois par mois ; l'objectif est de faciliter l'accès au droit et à la formation sur notre territoire. Une plaquette d'information sera élaborée à cette fin.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Michel Guindeuil, délégué au Pays des Rives de Garonne, annonce qu'il a rejoint le bureau de cette structure intercommunale qui vient de se reconstituer.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvana Lampre demande la date de début des travaux à l'extrémité de la rue Burdeau. Le Maire répond que la consultation est prévue en septembre, on peut penser que les travaux débiteront début 2015.

Michel Guindeuil s'interroge sur l'accueil des travailleurs saisonniers espagnols, sur l'absence d'un panneau indicateur au lotissement de la Verrerie et sur la date de lancement de l'étude d'aménagement des bords de Garonne.

Le Maire répond que l'accueil des travailleurs saisonniers est posé à l'échelle du Sud Gironde, le monde viticole ne se mobilise pas pour leur offrir des terrains décents. En ce qui concerne Saint-Macaire, l'accueil ne peut être que temporaire car la commune ne dispose pas d'emplacements adéquats. Au sujet de l'absence de panneau indicateur au lotissement de la Verrerie, la difficulté est de trouver un fabricant qui soit capable de produire des plaques et des numéros très proches de ceux qui existent déjà, Delphine Tach va s'emparer du dossier dès la rentrée. Enfin, le lancement de l'étude d'aménagement des bords de Garonne a été retardé car il a fallu se pencher sur la transformation de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), ce qui nécessite aussi une étude. Il convient de bien cerner au préalable les deux dossiers.

Cédric Bruté de Rémur se demande quand les trois élus de la liste de Michel Guindeuil pourront rejoindre les différents groupes de travail.

Le Maire répond qu'au lendemain des élections, aucun geste n'a été fait montrant la volonté de travailler ensemble. La tradition républicaine de serrer la main du vainqueur a été oubliée et surtout le dépôt de recours au tribunal administratif, après un scrutin pourtant sans appel, a révélé un état d'esprit très négatif. Dans ce contexte, se pose le problème de travailler en confiance, il faudra du temps pour effacer un comportement aussi peu constructif. La séance est levée à 22h30.

CONSEIL DU 27 MAI 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le 27 Mai 2014 en présence de 19 élus

M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIIN-BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints, Mme PEMPTROIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR.

Secrétaire de séance : Magali Lavalette.

Le compte rendu du Conseil municipal du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) se propose d'épauler les communes pour passer un marché sur le prix des énergies et notamment le gaz.

Il s'agit d'adhérer au groupement de commande créé par le SDEEG afin de faire des économies sur l'alimentation en gaz des bâtiments communaux et d'autoriser le Maire à signer la convention. Nous devrions faire une économie d'environ 15%. Nous aurons plus tard la possibilité d'étendre le groupement d'achat public à d'autres énergies (électricité en 2015-2016).
Vote à l'unanimité.

REFONTE DU SITE INTERNET

Le site internet de la commune qui a été lancé en 2008 a vieilli, il ne peut plus évoluer et il est devenu incompatible avec les

ordinateurs récents. Le prestataire propose donc une refonte complète au tarif préférentiel de 3000 € HT et 450 € les années suivantes pour l'hébergement.
Vote à l'unanimité.

DEVIS POUR UN SONDAGE COMPLEMENTAIRE DANS LA NEF DE L'EGLISE

Consécutivement au diagnostic établi dans le cadre des travaux préalables à l'installation des orgues, il est demandé par la Conservation régionale des monuments historiques un sondage complémentaire visant à déceler la présence éventuelle de peintures murales dans la nef. Le devis proposé par Rosalie Gaudin concernant ce sondage s'élève à 3080,00€ HT. Cette intervention permettra de clôturer la phase d'études.

Danièle Pemptroit s'abstient, 18 votes pour.

UN NOM POUR LA MEDIATHEQUE

Valérie Chiriaeff Davoine propose que la médiathèque porte le nom d'un homme de lettres Macarien, écrivain et universitaire reconnu : Robert Escarpit. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette initiative, la famille sera informée pour validation.

EMPRUNT

Afin de payer les différents travaux d'investissement, le Maire propose qu'un emprunt de 200000 €, prévu lors du vote du budget 2014, soit réalisé. Plusieurs banques ont été démarchées pour un emprunt sur 15 ans à taux fixe. La Banque Postale a été retenue avec le taux le plus avantageux de 3,23%.

Vote à l'unanimité.

FDAEC

Monsieur FALISSARD informe le Conseil municipal que le Conseil général au titre du FDAEC a attribué une subvention à la commune de Saint Macaire pour l'année 2014 d'un montant de 22 214€ au titre de la voirie. Dans la perspective de travaux, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2014 un aménagement à l'extrémité de la rue Burdeau pour la création d'une liaison avec la RD 1113 (réalisation sur la voie communale d'un carrefour en T pour un tourne à droite depuis la RD 1113 et d'un giratoire franchissable pour desserte de Quai des Meubles et du bâtiment de la propriété Cabannes) pour un montant HT estimatif de 58 221,00 €.
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 22 214 € au titre de la voirie.

MAÎTRISE D'ŒUVRE travaux d'aménagement de la rue Burdeau pour création d'une liaison avec la RD1113 (réalisation sur la voie communale d'un carrefour en T et d'un giratoire franchissable décrit ci-dessus)

Pour la réalisation des travaux d'aménagement cités en objet, l'établissement d'une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

M. Falissard informe le Conseil municipal que la mission de maîtrise d'œuvre ne dépassera pas les 10 000 € HT et propose d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à venir sous cette condition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à venir et les avenants s'y référant à condition que le montant ne dépasse pas 10 000 € HT.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Lacour, rue Carnot et Rios, cours Gambetta.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

DECISIONS DIVERSES

- Alain Falissard informe le Conseil municipal que des travaux vont commencer rue de la Fontaine du Thuron, à savoir l'enfouissement du réseau électrique pour un montant de 2381€ TTC. Nous profiterons de l'occasion pour dissimuler le réseau France Télécom. La maîtrise d'ouvrage sera déléguée au SDEEG.

- Alain Falissard informe le Conseil municipal que la ZPPAUP en vigueur depuis 2009 devient caduque en juillet 2015 et peut être remplacée par une AVAP (Aire de mise en valeur du patrimoine) si le Conseil Municipal le décide. L'AVAP conserve les principes fondamentaux de [la ZPPAUP](#). Elle a vocation à se substituer à la zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP) en intégrant notamment, à l'approche patrimoniale et urbaine de celle-ci, les objectifs du développement durable. Elle doit proposer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, notamment ceux relatifs à l'énergie, et une meilleure concertation avec la population.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- mettre à l'étude l'AVAP
 - donner l'autorisation au Maire de signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'AVAP
 - rechercher un bureau d'études
 - inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- Unanimité du Conseil Municipal.

- le Maire désigne Jean Loup Dutreuilh comme délégué à la sécurité routière.

- Suite à l'acquisition récente des parcelles Villemeur et Teynité dans le prolongement du lavoir de la Barette, il convient de céder à la Communauté de Communes des Coteaux Macariens une petite partie de ces terrains pour la réalisation de la piste cyclable.

Unanimité du Conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Suppression des passages à niveau et construction des voies souterraines. Le Maire informe le Conseil municipal que les

travaux concernant le passage à niveau situé en bas de la côte de l'Ardilla (PN 64) débuteront en juin 2015. Ils commenceront par la réalisation d'un giratoire sur la RD 1113.

Concernant le PN 62 (qui permet notamment l'accès au collège) le chantier ne débutera qu'à la clôture du premier.

- JL Dutreuilh fait un point concernant l'école et l'organisation des nouveaux rythmes scolaires :

* Le 20 mai, réunion avec le CVLV, notre prestataire pour le périscolaire et la mise en œuvre de la réforme.

* 17 juin : Conseil des écoles

* 24 juin : réunion d'information en mairie avec les parents

- Delphine Tach informe le Conseil municipal de la réunion récente du SICTOM (qui organise la collecte des ordures ménagères) qui a donné lieu à l'élection de Jérôme Guilhem, adjoint à Langon, à la présidence du syndicat.

- Florence Lassarade informe le Conseil municipal que l'animation proposée à la médiathèque dans le cadre de la nuit des Musées a été une belle réussite.

QUESTIONS DIVERSES

- Joël Baudet signale qu'il faudrait envisager le nettoyage du ruisseau de Gabot. Il suggère aussi de nettoyer le mur des sanitaires en bas des remparts qui a été tagué.

- Michel Guindeuil s'interroge sur l'utilisation des produits phytosanitaires par la commune et souhaiterait une sensibilisation des habitants. Le Maire explique que l'utilisation de ces produits par le personnel communal a été fortement diminuée et qu'à terme les collectivités devront même s'en passer totalement. Il est prévu une information sur cette question par le biais du Mercadiou et du nouveau site internet.

- Cédric Bruté de Rémur et Valérie Chiriaeff Davoine abordent le problème du stationnement de la vitesse et de la sécurité, Cours de la République. Ils souhaiteraient que des solutions plus satisfaisantes soient trouvées. Le Maire précise que les aménagements récents ne sont qu'une première étape, engagement a été pris de se pencher sur ce dossier pour proposer d'autres améliorations.

SAINT-MACAIRE EN IMAGES...



La rubrique s'étend pour laisser place à ces très beaux clichés envoyés par l'un de nos concitoyens... A retrouver prochainement sur le site.



